

# Le contrôle

## des transports routiers

DOSSIER  
DE PRESSE





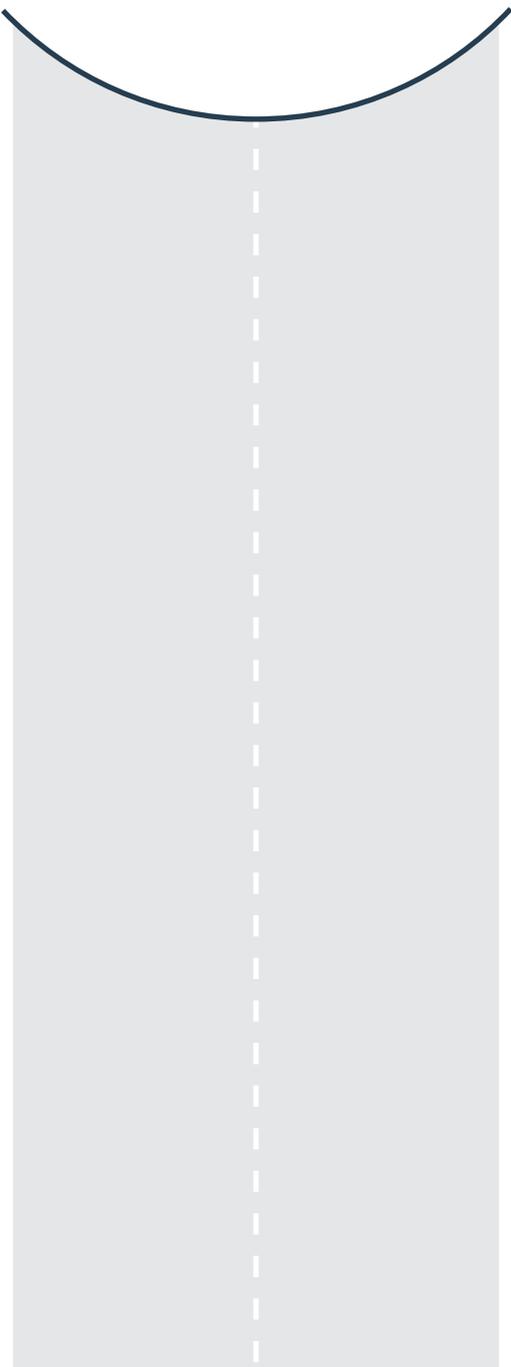
# Sommaire

Communiqué de presse

Infographie : Les étapes du contrôle des véhicules

Focus sur les fraudes majeures constatées

Les services de contrôle impliqués



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, jeudi 28 juin 2018

### OPÉRATION DE CONTRÔLE DES TRANSPORTS ROUTIERS

## Une coopération renforcée entre les corps de contrôle pour assurer le respect des règles de sécurité et de concurrence dans le secteur du transport routier

Une importante opération de contrôle routier menée en direction des poids lourds et des véhicules utilitaires légers s'est tenue ce jeudi 28 juin, sur l'aire de la Chaîne (A84). Cette opération interministérielle de contrôle a été l'occasion pour Christophe MIRMAND, Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, de rappeler l'importance de maintenir une pression de contrôle sur ce secteur pour limiter la concurrence déloyale qui frappe les entreprises françaises, améliorer la sécurité routière et garantir l'application progressive des normes visant à réduire la pollution atmosphérique.

Le secteur du transport routier est soumis à de forts enjeux en matière de concurrence, de sécurité routière et de préservation de l'environnement. De plus en plus d'entreprises venues de pays à bas coût interviennent en France en exerçant parfois une concurrence déloyale. Dans ce contexte, les fraudes de tout type se multiplient. Pour tenter de réguler ce secteur, l'État est d'autant plus efficace qu'il parvient à agréger ses compétences pour contrôler simultanément le respect de différentes réglementations. Les comités départementaux de lutte anti-fraude (CODAF) jouent ce rôle de coordination.

### Une opération menée par l'ensemble des services de contrôle de l'État

Aux côtés des contrôleurs des transports terrestres de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Bretagne), l'opération de ce jour a mobilisé des inspecteurs du travail de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ainsi que des agents de l'Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales (URSSAF), des Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection de la population (DDCSPP) et de la gendarmerie.

Ce coup de projecteur sur le secteur des transports, selon une approche interministérielle, traduit très concrètement les orientations données par les ministères chargés des transports et du travail pour renforcer l'efficacité et la synergie des services face à l'émergence croissante des infractions à la réglementation sur le travail illégal (travail dissimulé d'activité ou de salarié, emploi irrégulier de travailleurs étrangers...), sur le cabotage irrégulier ou illégal (non-respect des règles de cabotage qui permettent à un transporteur européen de livrer, sous certaines conditions, des marchandises entre deux villes d'un État membre dans lequel il n'est pas établi), et sur le non-respect de la réglementation sociale européenne (dépassement des temps de conduite et insuffisance des temps de repos). Cette dynamique s'est notamment concrétisée par la signature, fin 2017, d'une convention aujourd'hui mis en oeuvre dans les 4 départements, entre la DREAL et la DIRECCTE.

---

### Contacts presse

Préfecture de la Région Bretagne  
Morgane TIREL - 02 99 02 11 81

Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Bretagne  
Marie VERGOS - 02 99 33 42 11

# Les étapes

du **contrôle d'un véhicule**



## PESÉE

L'agent chargé des pesées vérifie les poids essieu par essieu et identifie les éventuelles surcharges.

## INTERCEPTION

Les forces de l'ordre interceptent les véhicules et assurent la sécurité du contrôle sur l'aire.



LE CONTRÔLE DES  
TRANSPORTS  
ROUTIERS



## CONTRÔLE

Les agents des différents corps de contrôle (transport, travail, Urssaf, services vétérinaires...) vérifient les différentes réglementations applicables à leur domaine de compétences : réglementation sociale européenne (temps de conduite et de repos...), réglementation transport (titre de transport, cabotage...), code de la route (poids, vitesse, état du véhicule), réglementation travail (attestation de détachement...), santé et protection animale (bien-être des animaux lors des transports...).



## FIN DU CONTRÔLE

**Aucune infraction constatée**

Le véhicule repart.

**Si infraction constatée**

- amende forfaitaire,  
ou
- PV (perception d'une consignation pour les entreprises non résidentes et éventuellement immobilisation).

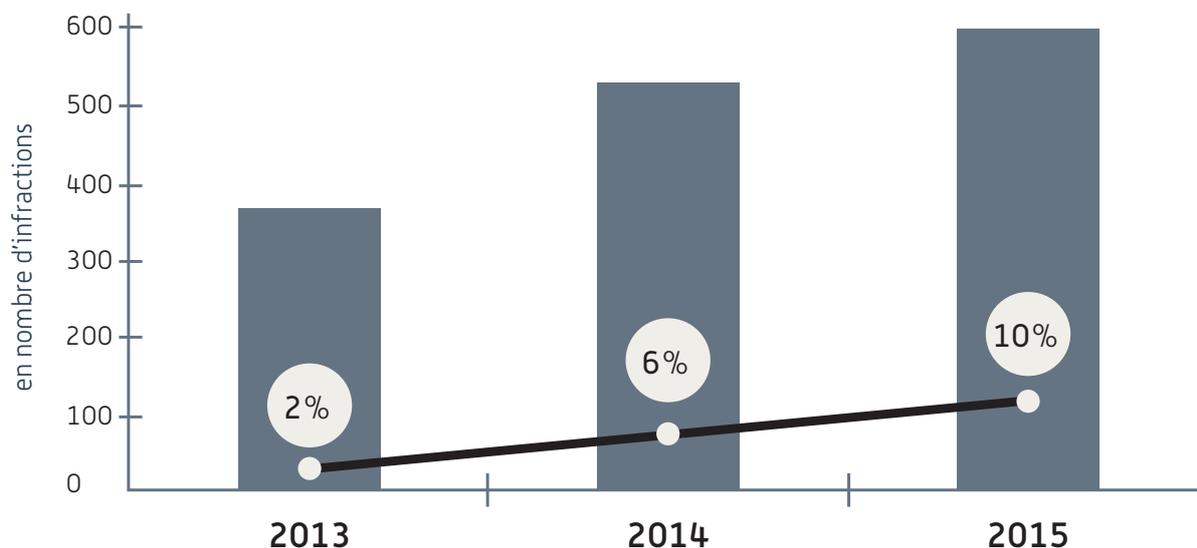
## Le cabotage illégal ou irrégulier en augmentation

Le cabotage routier est le droit donné à un transporteur non résident, membre de l'UE, de réaliser un transport routier sur le territoire national d'un État membre. Faisant suite obligatoirement à un transport international, les prestations de cabotage sont limitées à trois opérations dans un délai de sept jours après déchargement des marchandises (une opération dans un délai de trois jours, dans le cas d'une entrée à vide).

Les verbalisations d'entreprises non établies en France pour cabotage illégal (sans y être autorisées) et pour cabotage irrégulier (sans en respecter les conditions légales) sont en constante augmentation. Il s'agit essentiellement d'opérations de transport de marchandises. La majorité des infractions sont relevées en bord de route.

En Bretagne, les Véhicules Utilitaires légers non résidents représentent environ 30 % des procédures en matière de cabotage irrégulier.

Évolution du cabotage irrégulier et du cabotage illégal  
contrôles en bord de route + contrôles en entreprise



■ cabotage irrégulier et du cabotage illégal  
● % cabotage illégal

## Les Véhicules Utilitaires Légers (VUL) : un enjeu de contrôle fort pour le respect d'une concurrence saine et loyale

L'utilisation des VUL connaît une croissance très dynamique notamment liée au développement du commerce en ligne et à la délocalisation des fabricants de pièces automobiles. La concurrence des VUL non établis sur le territoire français s'est fortement développée face aux entreprises françaises de transport léger mais également face aux entreprises effectuant du transport avec des poids lourds.

Cette évolution représente un enjeu de plus en plus fort pour l'équilibre du marché du transport routier de marchandises, sur les conditions d'exercice des conducteurs et sur la sécurité routière et l'atteinte à l'environnement. Moins compétitif par rapport aux poids lourds du fait de sa charge utile très limitée, le véhicule utilitaire léger devient concurrentiel par sa liberté de circulation et parce qu'il échappe à la réglementation sociale européenne (temps de conduite/temps de repos), à l'obligation du tachygraphe et pour les VUL étrangers aux obligations d'inscription à un registre national des transporteurs.



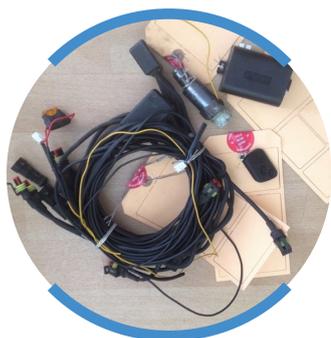
### Des fraudes aux appareils de contrôle (chronotachygraphe) de plus en plus sophistiquées demandant une compétence accrue des contrôleurs

le chronotachygraphe doit être installé dans les véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes et dans les véhicules de transport de voyageurs de plus de 9 places. Il permet de vérifier le temps maximum de conduite et le temps de repos minimum à respecter par les conducteurs.

Certains transporteurs qui ont pour objectif de se soustraire à la réglementation sociale européenne des temps de conduite et au code de la route modifient de façon illégale le fonctionnement de l'appareil de contrôle.

Ainsi, en plus des fraudes les plus basiques (débranchement électrique de l'appareil de contrôle, utilisation de la carte d'un autre conducteur), les agents de contrôle sont de plus en plus confrontés à l'utilisation de dispositifs frauduleux extrêmement sophistiqués. Certains systèmes électroniques « pirates » existants peuvent être actionnés autant que de besoin par le conducteur avec pour résultat d'enregistrer une simulation de repos alors que le véhicule continue de circuler.

L'évolution inquiétante de ces découvertes ces dernières années a conduit le ministère en charge des Transports à créer un réseau national d'experts pour répertorier les nouveaux systèmes frauduleux, échanger sur les méthodes de détection et travailler sur le sujet avec leurs homologues européens.



## La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) est garante de la bonne application de la réglementation du secteur des transports routiers pour la Bretagne et met en œuvre le plan régional de contrôle routier

Sous l'autorité du Préfet de région, la DREAL effectue des contrôles (sur la route et en entreprise) sur l'ensemble du territoire régional. Elle dispose à cet effet de 20 contrôleurs des transports terrestres répartis sur les 4 départements bretons et d'un agent chargé de la pesée des véhicules.

Les contrôles portent sur les diverses réglementations applicables dans le secteur pour :

- assurer la sécurité routière à l'ensemble des usagers de la route,
- maintenir une concurrence saine et loyale entre les entreprises en veillant au respect des conditions de travail des conducteurs,
- participer à la préservation du patrimoine routier en imposant le respect du poids des chargements.

Pour mettre en œuvre ces trois préoccupations majeures, les contrôleurs des transports terrestres veillent principalement au respect de la réglementation sociale européenne (temps de conduite et de repos contrôlés à partir des données du chronotachygraphe numérique des véhicules), de la réglementation transport (titres de transports, cabotage, formation des conducteurs, attestation conducteur...), du code de la route (vitesse, poids, état et équipements des véhicules...).

### ZOOM

#### La lutte contre la neutralisation des dispositifs anti-pollution des poids-lourds

L'évolution des normes anti-pollution (normes Euro) oblige l'ensemble des fabricants de poids-lourds à adapter leur technologie et aux transporteurs à utiliser un additif - l'Ad-blue - dans le circuit d'échappement pour réduire les émissions polluantes. Les contrôles menés par les agents des DREAL ont permis de découvrir des systèmes « pirates » qui leurrent le calculateur de gestion moteur en faisant croire que l'additif a bien été ajouté et consommé alors que ce n'est pas le cas, permettant, à ces véhicules qui ne respectent pas les normes environnementales en vigueur de circuler. Les agents de contrôle se sont progressivement dotés d'outils de diagnostic spécifiques afin de vérifier le bon fonctionnement du système anti-pollution. En cas de fraude avérée, le véhicule est immobilisé et doit être remis en conformité dans une station agréée avant de pouvoir de nouveau circuler.

### Chiffres clés

En 2017, au cours de **737** opérations, les 20 agents de contrôle de la DREAL Bretagne et le chargé de pesée ont contrôlé **5 252 véhicules** représentant 151 969 journées de conduites contrôlées. Ils ont détecté **1027 (19,55%) véhicules en infraction**. 1691 infractions ont été relevées dont **573 infractions graves** et 236 délits. 189 véhicules ont dû être immobilisés.

En savoir + : [www.ecologie-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologie-solidaire.gouv.fr)

## La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) pilote au niveau régional les politiques publiques de l'économie, de l'emploi, du travail, de la concurrence et de la protection des consommateurs

Le Pôle Travail de la DIRECCTE décline la politique portée par la Direction générale du Travail (DGT) :

- qualité de vie au travail,
- effectivité du droit du travail,
- lutte contre le travail illégal,
- protection des salariés,
- dialogue social au sein des entreprises,
- politique de santé au travail.

Au sein des unités départementales, par leurs actions de contrôle, les services de l'inspection du travail veillent au respect de la réglementation sociale (Réglementation sociale Européenne, Code du travail, Code des transports, Code rural, conventions et accords collectifs de travail).



Lors d'un contrôle routier réalisé en avril 2018, l'inspectrice du travail a prélevé les données du véhicule et du conducteur qui retracent les différents temps d'activité des conducteurs de véhicules de plus de 3.5 tonnes. L'analyse sur place de ces données a permis de constater des infractions à la réglementation applicable (dépassements des durées maximales quotidienne et hebdomadaire de travail, dépassement de la durée maximale de travail de nuit). Ces données ont ensuite fait l'objet d'une analyse en bureau qui a permis de dresser le constat que les différents salariés ayant conduit le véhicule sur la période contrôlée avaient été en situation d'infractions à de nombreuses reprises. Une procédure de sanction administrative est en cours. L'employeur risque une amende maximale de 20 000 € (2000 € d'amende par salarié concerné et par manquement constaté).



ZOOM

- **11 unités de contrôle**, dont une spécialisée en matière de lutte contre le travail illégal,
- une centaine d'agents, dont 3 spécialisés dans le domaine du transport en Ille-et-Vilaine et des référents transport dans les autres départements,
- **13 773 interventions** dont **213 contrôles d'entreprises de transport** (entreprises Françaises et étrangères, au siège et sur route),
- **166** procès-verbaux dressés,
- **50** sanctions administratives dont 24 en matière de PSI et 26 pour non-respect des droits fondamentaux,
- **1 621** visites de contrôle de lutte contre le travail illégal.



Chiffres clés

**En savoir + :** <http://bretagne.direccte.gouv.fr>

## L'Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) Bretagne mobilisée pour lutter contre la concurrence déloyale dans le transport routier

L'URSSAF collecte les cotisations et les contributions sociales des entreprises qui financent les quatre branches du régime général de la Sécurité sociale : maladie, vieillesse, famille, accidents du travail/maladies professionnelles.

En Bretagne, 11,6 milliards d'euros sont recouvrés représentant un taux de 98.67 % des cotisations sociales dues. Le montant des redressements donnant lieu à régularisation dans le cadre des contrôles s'élève à près de 29 millions d'euros permettant ainsi de garantir le financement de la sécurité sociale et une concurrence loyale entre les entreprises, ainsi que de rétablir les droits des salariés.

Les inspecteurs de l'URSSAF font partie des corps de contrôle habilités à la lutte contre le travail dissimulé. À ce titre, ils effectuent des contrôles dans tous les secteurs d'activité, et notamment des contrôles routiers conjointement avec la DREAL, la gendarmerie et la DIRECCTE. Ces contrôles répondent également à l'un des objectifs prioritaires des pouvoirs publics : le contrôle des prestations de services internationales et la fraude au détachement. Ces contrôles permettent d'appliquer une politique de prévention et de montrer aux professionnels la présence accrue de l'URSSAF sur le terrain. Ils aident également à détecter des situations de travail dissimulé par dissimulation d'activité ou d'emploi salarié dans des secteurs comme le transport, la livraison rapide ou le déménagement. Ils favorisent enfin les remontées d'information permettant d'identifier des cibles de contrôle dans des secteurs non sédentaires (chantiers BTP, gardiennage-sécurité,...).

### Chiffres clés

Le service contrôle de l'URSSAF Bretagne est composé de **65 inspecteurs** dont 9 spécialisés sur la lutte contre le travail dissimulé répartis sur la région.

En 2017, l'URSSAF a réalisé **3 311 actions de prévention** sur l'ensemble de la Bretagne (soit une augmentation de 58 % par rapport à l'année 2016), procédé à **182 contrôles ciblés** et notifié pour 4.7 millions d'euros de cotisations sociales au titre de redressements dans le cadre de la Lutte contre le Travail Illégal.

Des opérations régulières sont menées avec la DREAL : quatre contrôles routiers en 2018 ont permis à l'URSSAF de contrôler plus de 100 entreprises confirmant, à travers ce partenariat, sa politique de prévention.

## La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), met en œuvre dans le département d'Ille et Vilaine des politiques publiques relevant de huit ministères

Les Services vétérinaires par son service SPA (Santé et Protection Animales) ont pour but de lutter contre les maladies animales qui présentent un risque pour la santé publique et/ou un impact économique majeur pour les éleveurs. Ils assurent également la protection animale par la vérification de l'état sanitaire des animaux (rente et compagnie) et de leur bien-être (transport, hébergement, nourriture,...).

Lors d'un contrôle terrestre des différents véhicules affectés au transport des animaux vivants, l'inspecteur va vérifier que le transporteur détient l'autorisation spécifique nécessaire et que le convoyeur est qualifié selon la réglementation en vigueur, Il vérifiera également l'identification des animaux ainsi que les documents d'accompagnement, l'état sanitaire des animaux, l'état du véhicule, l'espace disponible pour les animaux, la possibilité si nécessaire de l'accès à l'abreuvement et la nourriture...

L'inspecteur, lors d'un constat d'irrégularité ou de manquement à la réglementation, dispose de différents moyens de sanctions qui vont du rappel à la loi jusqu'au refoulement des animaux.

Au vu de l'activité agricole en Ille-et-Vilaine, l'activité transport d'animaux vivants est très importante (plusieurs milliers d'animaux par jour). Ces animaux transitent entre deux élevages, vers l'abattoir ou partent pour les échanges intra ou hors UE. La réglementation européenne précise les normes techniques des véhicules, les formations nécessaires pour les convoyeurs ainsi que les conditions de transport (températures, abreuvement, nourriture, temps de pause, densité de chargement...).

Les contrôles terrestres permettent de vérifier l'ensemble de ces données.

Le département d'Ille et Vilaine compte environ **450** professionnels titulaires d'une autorisation de transport d'animaux ce qui représente **1 000** véhicules (environ 50 équipés pour des voyages longue durée) et **1 200 convoyeurs**. C'est la DDSCPP qui délivre l'ensemble de ces autorisations et agréments.

**En savoir + :** <http://animaltransportguides.eu>



LE CONTRÔLE DES  
TRANSPORTS  
ROUTIERS  
2018